



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chômage et désespérance dans les territoires

Question orale n° 1248

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les inquiétudes des Français pour l'année 2021. Après une année 2020, extrêmement difficile, les jeunes, les salariés, les retraités et ceux qui cherchent un emploi n'ont plus confiance dans l'avenir pour diverses raisons : tristesse causée par les nombreux décès dans les cercles familiaux et amicaux, angoisse de contracter la maladie faute d'une vaccination assez large, mélancolie liée au manque cruel d'interactions sociales, mais aussi conséquences financières dramatiques pour de nombreuses familles. La crise sanitaire de la covid-19 a détruit et continue à menacer des centaines de milliers d'emploi. Les jeunes diplômés, les salariés de l'événementiel, du tourisme, du commerce ou de l'industrie, les restaurateurs et des salles de sports craignent de se retrouver au chômage dans les mois à venir. Malgré des mesures gouvernementales - qui ne sont pas financées -, la désespérance est grande dans les territoires, notamment dans le département de la Loire. Il souhaite par conséquent savoir ce que le Gouvernement va mettre en œuvre concrètement pour sauvegarder et créer des emplois dans les territoires.

Texte de la réponse

CRISE SANITAIRE ET EMPLOI

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Quentin, suppléant M. Dino Cinieri, pour exposer sa question, n° 1248, relative à la crise sanitaire et à l'emploi.

M. Didier Quentin. Retenu dans sa belle circonscription de la Loire, M. Dino Cinieri m'a demandé de poser cette question en son nom. Il souhaite appeler l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les inquiétudes de nos concitoyens pour l'année 2021. Après une année 2020 très difficile, les jeunes, les salariés, les retraités et ceux qui cherchent un emploi n'ont plus confiance dans l'avenir pour diverses raisons : tristesse causée par les nombreux décès dans les cercles familiaux et amicaux, angoisse de contracter la maladie faute d'une vaccination assez large, mélancolie liée au manque cruel d'interactions sociales, sans compter les conséquences financières dramatiques pour de nombreuses familles.

La crise sanitaire de la covid-19 a détruit et continue de menacer des centaines de milliers d'emplois dans les territoires, notamment dans la vallée de l'Ondaine, le Pilat et le Forez. Les jeunes diplômés, les salariés de l'événementiel, du tourisme, des salles de sport, du commerce ou de l'industrie, tout comme les restaurateurs, craignent de se retrouver au chômage dans les mois à venir. Malgré les mesures gouvernementales – non financées –, la désespérance est grande dans les territoires, notamment dans le département de la Loire.

Alors qu'un durcissement des restrictions, voire un confinement et de nouvelles fermetures de commerces pourraient être annoncés, Dino Cinieri souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire concrètement pour sauvegarder et créer des emplois dans les territoires.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'insertion.

Mme Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'insertion. Depuis le début de la crise, le Gouvernement met tout en œuvre pour protéger l'emploi. Au plus fort de la crise, près de 9 millions de salariés ont été placés en activité partielle ; en novembre dernier, ils étaient encore près de 3 millions à être concernés. L'ensemble des entreprises fermées sur décision administrative, totalement ou partiellement, comme les entreprises des secteurs les plus touchés par la crise, bénéficient d'une prise en charge à 100 % par l'État. Nous pouvons être fiers de l'efficacité de ce dispositif, le plus généreux et le plus protecteur d'Europe. S'y ajoute le plan 1 jeune, 1 solution pour les jeunes : un million de jeunes ont été recrutés entre août et novembre derniers, et plus de 447 000 contrats d'apprentissage signés en 2020.

En parallèle, nous avons mis en place l'activité partielle de longue durée, qui permet aux entreprises de préserver les compétences des salariés. À ce jour, plus de 470 000 salariés sont couverts par ce dispositif. Pendant les périodes d'inactivité, les employeurs sont incités à former leurs salariés pour maintenir leurs compétences et préparer le rebond de l'activité. Une part importante du coût est assumée par l'État au travers du FNE-formation, l'aide à la formation du fonds national de l'emploi : nous mobilisons les opérateurs de compétences pour qu'ils proposent des parcours de formation adaptés.

Enfin, le dispositif « transitions collectives » doit nous permettre de favoriser les reconversions professionnelles des salariés en emploi fragilisé, les aidant à se tourner vers des métiers porteurs dans leurs bassins de vie.

Vous le voyez, c'est un arsenal complet que nous avons déployé pour préserver l'emploi et les compétences des salariés, et permettre aux entreprises de notre pays de surmonter cette crise tout en préservant et en renforçant leur capital humain.

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Quentin.

M. Didier Quentin. Je prends acte de votre réponse que je transmettrai à mon collègue Dino Cinieri, pour l'information des populations de la Loire, et tout particulièrement des populations foréziennes.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1248

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#)

Réponse publiée le : 27 janvier 2021, page 340

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 janvier 2021](#)